Nos BOUVIERS pendant la GUERRE

RUBRIQUE RETRO

Bruxelles 1956 grand prix du ministere de l'agriculture au plus beau groupe toutes races confondues de gauche à droite Dandy, Dianelle, Argus, Galla, Draga et Dragon de la Thudinie

CONDITIONS POUR LE CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2006

Une circulaire de la SCC en date du 20 juin 2005 informe les clubs de race que seuls les chiens qui participent à la dernière Nationale d'élevage et inscrits au LOF pourront s'engager au Concours Agricole 2006 . Si les premiers d'une classe sont inscrits à un livre étranger, le suivant de cette classe, à condition qu'il soit inscrit au LOF peut être engagé au CGA

CONTROLE ANTIDOPAGE

La commission de Zootechnique et la SCC ont abordé le dossier de lutte contre le dopage. En effet, cette recherche s'applique aux espèces domestiques depuis que la France a ratifié la convention Européenne pour la protection des animaux de compagnies (décret 2004-416 du 11 mai 2004) . Article 9 : aucune substance ne doit être administrée à un animalde compagnie, aucun traitement lui être appliqué, ni aucun procédé utilisé, afin d'accroître ou de diminuer le niveau naturel de ses performances : a/ au cours des compétitions b/ à tout autre moment , si cela peut constituer un risque pour la santé et le bien être de cet animal